

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR LES PARTICULIERS

La mairie propose un prêt de matériel uniquement pour les Chalarons, contre un chèque de caution d'un montant de 150 €.

Prêté uniquement du vendredi au lundi avec une prise de rendez-vous obligatoire uniquement le vendredi de 11h à 11h45 et le lundi de 11h à 11h45 pour le retour.

La demande de matériel doit se faire par mail à accueil@mairie-echalas.fr munis du formulaire ou en mairie aux heures d'ouverture, en déposant le chèque de caution.

Règlement intérieur du prêt de matériel :

1. Il est prêté gratuitement et uniquement aux Chalarons et associations d'Échalas.
2. Le matériel doit être réservé au plus tard une semaine avant.
3. Une prise de rendez-vous est obligatoire le vendredi de 11h à 11h45.
4. Le matériel doit **être nettoyé** à la prise et au retour.
5. Le matériel doit **être rangé correctement**.
6. Les embouts de protection des bancs doivent toujours être accrochés aux pieds.
7. Un état du prêt et un rendez-vous est obligatoire le lundi de 11h à 11h45.

ATTENTION :

- **Les rendez-vous doivent être respectés.**
- **Le véhicule doit être adapté au chargement.**
- **Les allers-retours ne sont pas autorisés.**
- **Le chargement et déchargement doivent être fait par le locataire.**

Inventaire :

TABLES (120X80) (4pers)	TRAVERSES	PIEDS	BANCS (6 pers)	PETITS BANCS (4 pers)
93	194	116	35	12

Souhait du prêt :

TABLES (120X80) (4 pers)	TRAVERSES (doubles des tables)	PIEDS	BANCS (6 pers)	PETITS BANCS (4 pers)

Date de location :

Nom du locataire :

Prénom du locataire :

Téléphone du locataire :

Prise du rendez-vous uniquement entre 11h à 11h45 :

- Prise du matériel **le vendredi** à h.....
- Restitution du matériel **le lundi** àh.....

Lieu du rendez-vous entre le boulodrome et le Montelier.

En cas de modification ou d'annulation merci d'en informer la mairie au 04 72 24 58 76.

Signature

Le